

## Informations relatives aux mesures sanitaires et à l'accueil des élèves de l'école de Périgné - COVID 19

Mesures mises en place à partir du protocole sanitaire de rentrée, disponible à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/protocole-sanitaire---ann-e-scolaire-2021-2021-71258.pdf>

### Avant d'arriver à l'école :

Les parents s'engagent à surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre) et prendre sa température (qui doit être inférieure à 38°C) tous les matins avant de l'emmener à l'école.

**En cas d'apparition d'un de ces symptômes, les parents s'engagent à informer l'école au plus vite par téléphone ou par mail et à ne pas mettre l'enfant concerné, ni les autres membres de la fratrie.**

Les parents doivent venir masqués et éviter tout attroupement aux abords de l'école.

### Mesures sanitaires :

Le respect des gestes barrière est enseigné et mis en œuvre tout au long de la journée. Les élèves sont encouragés à se laver les mains régulièrement et dès en arrivant à l'école, à utiliser des mouchoirs à usage unique et à les jeter à la poubelle, à tousser et éternuer dans leur coude.

Tous les personnels en contact avec des enfants portent un masque de protection en classe et lors de leurs déplacements.

Les locaux (salles, toilettes, espaces collectifs...) et les surfaces fréquemment touchées sont nettoyés ou désinfectés une fois par jour.

En cas d'apparition de symptômes chez un élève (toux, fièvre...), il est isolé du groupe d'enfants avec un masque de protection, les parents sont prévenus et s'engagent à venir chercher leur enfant rapidement. Si l'enfant s'avère porteur du COVID-19, les parents s'engagent à prévenir l'école pour qu'une information puisse être portée aux familles et qu'un dépistage puisse être réalisé pour bloquer la chaîne de contamination.

### Temps d'enseignement dans les classes :

Les enfants sont tous accueillis en classe.

Les règles de distanciation physique ne sont plus obligatoires en classe.

L'usage du matériel pédagogique collectif ou partagé peut de nouveau être utilisé par des élèves d'une même classe.

En maternelle, les coins jeux peuvent de nouveau être utilisés par des élèves d'une même classe.

*Restauration scolaire, pause méridienne et récréations et garderie :*

La distanciation physique et la limitation du brassage des groupes ne s'appliquent plus en extérieur. Les élèves des différentes classes peuvent à nouveau être mélangés lors des temps de récréation.

Les repas sont pris dans la cantine, en un service. Les groupes classes seront respectés à table. Après le repas, les élèves de PS et de MS sont installés dans le dortoir pour pouvoir faire la sieste.

Les élèves des autres classes jouent dans la cour de l'école sous surveillance.

A la garderie, les accompagnateurs viennent masqués et restent à la porte de la garderie, sans entrer dans les locaux et en respectant un mètre de distance.